

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 4 septembre à 19 h 30, à la salle Multifonctionnelle située au 500, montée de l'Église à L'Île-Bizard, le conseil d'arrondissement de l'Île-Bizard - Sainte Geneviève statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande numéro 08-2018

Site : 419, rue Cherrier

**Lot : 4 298 919 du cadastre du Québec,
situé dans la zone C2-237 du
règlement de zonage CA28 0023.**

Nature et effets de la demande :

- Régulariser l'implantation du bâtiment principal existant dont la marge avant est inférieure de 2,71 mètres à la norme prescrite à 4,5 mètres à la grille des usages et normes de la zone C2-237 faisant partie intégrante du règlement de zonage CA28 0023;
- Régulariser l'implantation d'un garage détaché existant d'une superficie supérieure à 80m² dont la distance minimale d'une ligne de terrain est inférieure de 4,19 mètres de la ligne latérale à la norme prescrite à 5 mètres à l'article 106 faisant partie intégrante du règlement de zonage CA28 0023;
- Régulariser l'implantation d'un garage détaché existant d'une superficie supérieure à 80m² dont la distance minimale d'une ligne de terrain est inférieure de 4,39 mètres de la ligne arrière à la norme prescrite à 5 mètres à l'article 106 faisant partie intégrante du règlement de zonage CA28 0023;

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande au cours de cette séance.

**Donné à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-
Geneviève, ce quinzième jour du mois d'août
deux mille dix-huit.**

La secrétaire d'arrondissement substitut
Edwige Noza